



USURE DES PNEUS

Après investigation auprès de nos ateliers de maintenance, il apparaît que l'usure de la bande de roulement des pneus doit être appréhendée comme suit :

Si la structure du pneu (toile) est visible



- ⇒ Nécessité de changement immédiat du pneu
- ⇒ Inscription carnet de route : « ***pneu usé, toile visible*** »

Conséquence :

- ⇒ **Ne pas utiliser l'avion**
- ⇒ Informer le club pour prise en compte